



## Alertes

Il est capital de prendre des mesures de prévention si l'on veut permettre aux travailleurs d'effectuer plus longtemps un travail durable. Mais comment remédier à l'absentéisme ? Les experts de Certimed se tiennent à votre disposition pour une approche curative. Leurs alertes vous offrent un aperçu complet des absences et des éclairages utiles pour organiser à temps des entretiens d'absentéisme avec vos collaborateurs absents.

### Quoi ?

L'alerte vous avertit automatiquement lorsqu'il est nécessaire d'organiser des entretiens d'absentéisme dans votre organisation. Les experts de Certimed se basent sur des données objectives pour vous avertir : la fréquence et/ou la durée d'une absence, pendant un laps de temps que vous déterminez vous-même.

En tant que client, vous recevez un mail distinct pour chaque collaborateur qui correspond à vos critères d'organisation d'un entretien d'absentéisme. Certimed envoie les mails chaque semaine à un ou plusieurs responsables de votre organisation. Ceux-ci transfèrent ensuite les mails aux personnes qui devront mener les entretiens d'absentéisme.

Vous déterminez vous-même le contenu des alertes, ainsi que leur fréquence et le laps de temps durant lequel la fréquence et/ou la durée d'une absence sont contrôlées.

### Pourquoi ?

Les alertes vous soutiennent dans différents aspects de votre politique d'absentéisme :

- suivre minutieusement les absences ;
- investir dans l'employabilité durable ;
- maintenir le contact avec les membres du personnel absents ;
- signaler clairement que les absences sont étroitement suivies.

### Pour qui ?

Cette fonction s'adresse à chaque employeur ou responsable qui souhaite suivre les absences multiples ou de longue durée au niveau structurel.

### Comment ça marche ?

Voici un exemple destiné à vous expliquer le fonctionnement. En tant qu'employeur, vous avez défini les trois critères suivants :

- fréquence de l'absentéisme : 3 fois ;
- jours d'absence consécutifs : 30 ;
- laps de temps : 1 an.

Chaque lundi, Certimed dresse un bilan des absents signalés au cours de la semaine précédente et calcule le total des absences des 12 derniers mois.

#### Exemple de fréquence

- La semaine précédente, Certimed a enregistré l'absence du collaborateur A.
- C'est la 3<sup>ème</sup> fois (fréquence de l'absentéisme) que A est absent au cours des 12 derniers mois.
- **Conséquence** : Certimed envoie automatiquement le lundi une alerte à votre personne de contact responsable.

- Désormais, Certimed enverra une alerte à chaque nouvelle absence du collaborateur A intervenant le lundi suivant l'absence enregistrée, aussi longtemps que la fréquence d'absentéisme sera de minimum 3 absences dans un délai de 12 mois.

Vous pouvez choisir de travailler avec différentes alertes en fonction des actions que vous souhaitez lier à différentes fréquences.

#### Exemple de durée

- Chaque lundi, Certimed contrôle la durée des absences en cours.
- Pour le collaborateur B, l'absence est de 30 jours consécutifs.
- **Conséquence** : Certimed envoie une alerte le lundi après la semaine dans laquelle tombe le 30<sup>ème</sup> jour calendrier.

Lorsque vous utilisez la durée comme paramètre, vous pouvez envoyer un mail de rappel en cas de prolongement de la période de maladie. Par 30 jours calendrier que compte l'absence pour cause de maladie, par exemple, vous recevez un mail le lundi suivant le (nouveau) 30<sup>ème</sup> jour calendrier (ex. après le 60<sup>ème</sup> jour, 90<sup>ème</sup> jour, etc.).

## Résultat

Vous êtes parfaitement informé des absences grâce aux alertes automatiques de Certimed. De plus, vous signalez clairement que vous suivez de près les absences.

## Aspects pratiques

Cette offre vous intéresse ? Ou vous souhaitez de plus amples informations ? Envoyez un e-mail à l'adresse **[hasselt@certimed.be](mailto:hasselt@certimed.be)**. Nous vous contacterons dans les plus brefs délais.